



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100273</b>	De <b>M. Francis Hillmeyer</b> ( Union des démocrates et indépendants - Haut-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > anciens combattants et victimes de guerre	<b>Tête d'analyse</b> > incorporés de force	<b>Analyse</b> > revendications.
Question publiée au JO le : <b>01/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le souhait exprimé par l'U.I.A.C.A.L (Union des invalides, anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Lorraine) de voir inscrit dans les programmes, l'histoire des incorporés de force dans l'armée allemande. Dans une récente réponse à une question écrite, le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire lui a, en effet, répondu qu'une telle décision n'était pas de son ressort mais relevait de la compétence du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions sur ce sujet primordial pour le nécessaire travail de mémoire concernant les « malgré nous » alsaciens ou mosellans.